



**envers les
générations présentes
et futures"**

A.R.P.E.D.D.G.P.F.

**ASSOCIATION LOI 1901
créée le: 2 juillet 2004
N°: 0833050974**

**Siège social: 83210
SOLLIES-PONT, chez
Mme MARCEL Michèle
Cagne "la Mandeirette"
30 route des Ruscats**

A Solliès-Pont, le 2 juin 2005

à Monsieur Hubert FALCO
Sénateur-Maire de Toulon
Président honoraire du Conseil Général du Var

Objet : Débat LGV

Monsieur le Sénateur-Maire,

A l'occasion du débat public et de la réflexion sur la pertinence d'une LGV en PACA, nous tenons à vous rappeler, en quelques points, les nuisances prévisibles avant de prendre une décision lourde de conséquences.

- 1) **Impact sur l'environnement** : le tracé d'une nouvelle ligne ferroviaire aura des conséquences désastreuses sur les équilibres naturels (faune et flore) des zones traversées.
- 2) **Nuisances pour les riverains** : bruit, ligne à haute tension, modification du paysage, expropriations, difficultés pour se reloger.
- 3) **Coût très élevé** : Les difficultés techniques des zones traversées (relief, zones géologiques particulières, zones fortement urbanisées...) entraînent une incertitude totale quant au coût final des travaux (cf tunnel routier de Toulon). Les Varois sont-ils prêts à supporter la charge d'un financement qui, fait aberrant, n'a pas été réparti clairement entre les différents partenaires (Etat, région, département, Europe).

4) **Augmentation de la démographie** : le LGV jouera le rôle «d'aspirateur à population», c'est-à-dire, qu'elle va amplifier l'augmentation démographique déjà forte dans notre département avec les conséquences suivantes :

- Augmentation des zones urbanisées (nouveaux immeubles, lotissements, zones commerciales et industrielles) au détriment des espaces verts et agricoles déjà réduits au strict minimum sur le littoral.
- Problèmes liés au traitement des déchets causés par cette forte urbanisation, alors que les infrastructures actuelles sont déjà saturées.
- Augmentation de la pression immobilière : difficultés pour se loger, prix prohibitifs des logements.
- Saturation du réseau routier lié à cette augmentation démographique, avec pour conséquence l'effet contraire à celui invoqué en justification de la LGV.

5) **Anéantissement des efforts des agriculteurs** pour maintenir une des richesses de notre région (domaines viticoles, figue de Solliès AOC en 2006...) et ce, quel que soit le tracé choisi, quel que soit l'emplacement des gares (Cuers ou La Pauline).

6) **Impact sur le tourisme** : les vacanciers risquent de se détourner de la côte, déjà saturée et le tourisme vert en Centre Var et Haut Var sera fortement dégradé par le passage de la LGV.

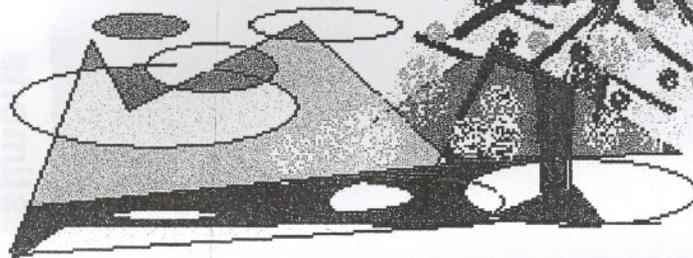
Toutes ses nuisances sont indéniables, faut-il s'obstiner à vouloir un tel projet, dont l'utilité n'est pas démontrée ?

Une nouvelle Ligne à Grande Vitesse aurait des conséquences irréversibles et désastreuses pour notre département. La modification et l'amélioration de la ligne actuelle (des solutions techniques existent) permettrait de minimiser les conséquences néfastes et d'améliorer le trafic (répondre aux futurs besoins).

Nous vous faisons confiance pour prendre une décision raisonnable pour notre région.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de nos sentiments dévoués

**"Action rapide et protection
de l'environnement pour le
développement durable,**



**envers les
générations présentes
et futures"**

A.R.P.E.D.D.G.P.F.

ASSOCIATION LOI 1901

créée le: 2 juillet 2004

N°: 0833050974

Siège social: 83210

SOLLIES-PONT, chez

Mme MARCEL Michèle

Cagne "la Mandeirette"

30 route des Ruscats

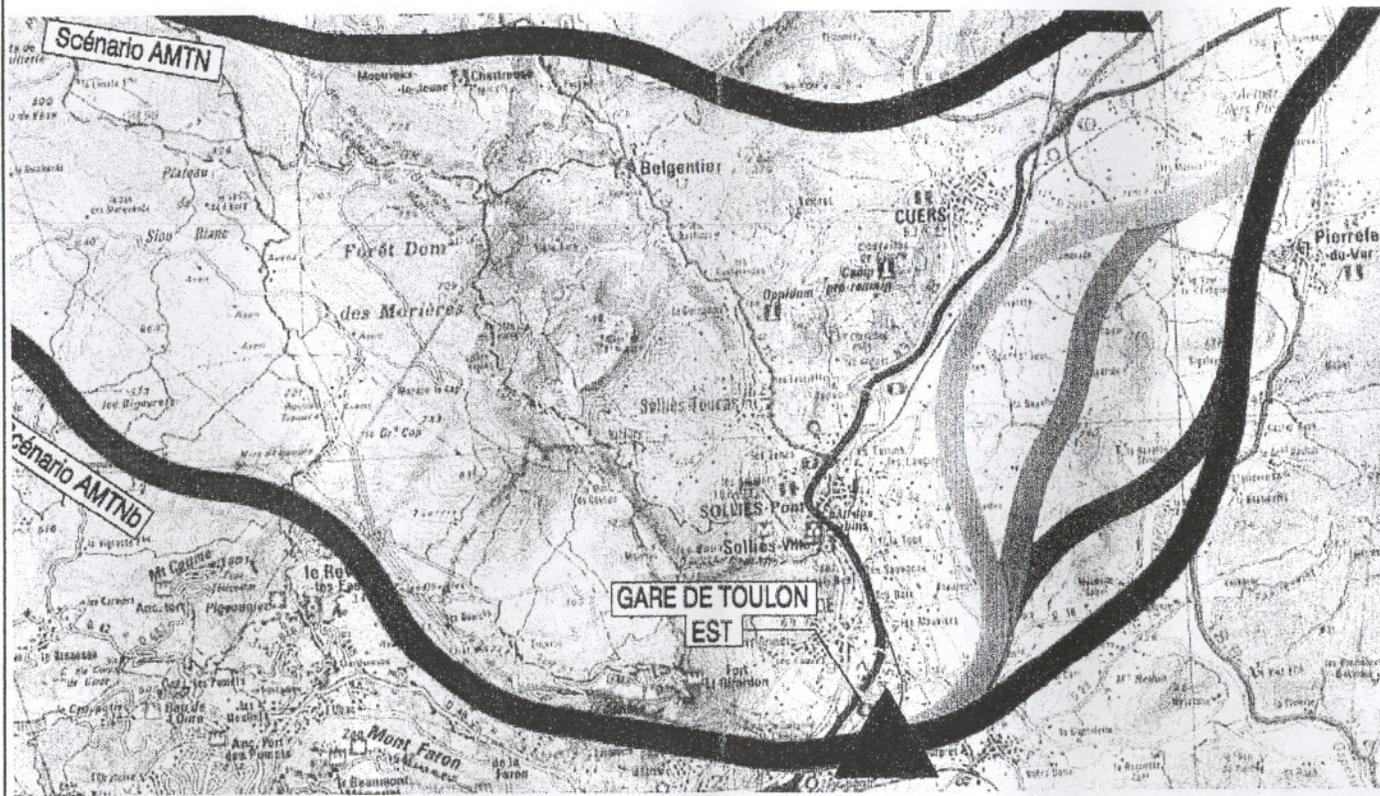
TEL. 04.94.28.83.35

ou . 04 94 28 85 64

LGV PACA (ligne à grande vitesse)

Projet de tracés sur la commune de SOLLIES-PONT

Nous souhaitons informer les citoyens de la commune de SOLLIES-PONT



Nous ne sommes pas contre le progrès mais pas au détriment de la qualité de vie des citoyens de SOLLIES-PONT et nous estimons que ce projet est trop lourd de conséquences pour être adopté : Impact sur l'environnement, nuisances pour les riverains, coût très élevé, anéantissement des efforts des agriculteurs (figue de Sollies AOC en 2006)

Ce projet en cours d'étude va défigurer, encore une fois la commune de SOLLIES-PONT, (L'autoroute qui coupe la commune en deux, le chemin de fer, et maintenant la LGV) Cela suffit. La décision vous appartient citoyens, la parole est à vous.

Un groupe de citoyens, exploitants agricoles et autres.

le but de notre association



envers les
générations présentes
et futures"

A.R.P.E.D.D.G.P.F.

ASSOCIATION LOI 1901

créée le: 2 juillet 2004

N°: 0833050974

Siège social: 83210

SOLLIES-PONT, chez

Mme MARCEL Michèle

Cagne "la Mandurette"

30 route des Ruscats

Madame, monsieur,

Si vous partagez notre idéal vous êtes invités à rejoindre l'association :

A.R.P.E.D.D.G.P.F. « action rapide et protection de l'environnement pour le développement durable envers les générations présentes et futures »

Cette association à pour but :

- a) Préserver et protéger l'agriculture existante.**
- b) Eviter une urbanisation trop rapide et importante qui consumerait trop d'espace et ne favoriserait pas le développement durable d'une commune : nouvelle urbanisation.**
- c) Prendre en considération le patrimoine commun et privé, responsabilité de l'association dans le respect des droits des sols et des libertés de chaque individu contre des expropriations et dépréciations de terrains trop radicales. Si possible laisser la priorité d'acquisition du foncier (construction et terrain) aux gens du terroir.**
- d) Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens (santé, sécurité.....) protéger la nature dans toute sa diversité et laisser la maîtrise des ressources aux populations locales.**
- e) Priorité à l'association de la prise de conscience des devoirs du citoyen en matière d'environnement (éducation, communication et information)**
- f) Travailler en concertation avec les élus locaux, les organismes agricoles, administratifs, entreprises privées, associatifs et syndicaux compétents dans ce domaine.**

Nous avons besoin de vos idées et de vos compétences, pour cela faites vous connaître auprès de la présidente : Mme MARCEL Michèle tél. :04,94,28,83,35 ou auprès des vice- présidents

: Mme MAURIN M.

tél. :04,94,28,80,12

M FABRE A.

tél. :04,94,28,85,61